



PRÉFET DE LA DORDOGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

13 décembre 2021

N° 11

LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,
reprenre notre destin en main,
construire la France de 2030»



Édito

Lors du conseil des ministres du 24 novembre dernier, le ministre de l'économie, des finances et de la relance a présenté une [communication sur l'exécution du plan France Relance](#) : alors que l'objectif gouvernemental d'atteindre les 70 milliards d'euros engagés dans le cadre du plan de relance d'ici la fin de l'année est sur le point d'être réalisé, il apparaît que France Relance a répondu à l'enjeu de relance de court terme, en venant au soutien de nombreux secteurs et en favorisant ainsi la reprise d'activité, les investissements ainsi que l'atteinte d'un taux d'emploi au 3^e trimestre 2021 le plus haut depuis 1975. Et ses 3 volets (écologie, compétitivité et cohésion) traduisent les grands défis structurels que rencontre la France.

Pour la Dordogne, ce sont près de 200 millions d'euros qui ont déjà été mobilisés dans le cadre de ce plan de relance, à la fois au profit des entreprises, des collectivités territoriales et des associations. Il s'agit de conforter sa résilience et de préparer son adaptation aux enjeux futurs, également développés dans le plan [NextGenerationUE](#).

Aujourd'hui, il nous faut rester mobilisés sur les appels à projets encore en cours afin d'en tirer bénéfice pour notre territoire, et tel est bien l'objectif poursuivi par cette lettre d'information : non seulement rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de France relance en Dordogne, mais aussi informer sur les dispositifs susceptibles d'être encore mobilisés. Les services de l'État seront à vos côtés pour accompagner et soutenir vos projets.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Sébastien LAMONTAGNE
Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE	2	COMPÉTITIVITÉ	3
Fonds friches 2 ^e AAP : 10 lauréats en Dordogne	2	Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée...	3
Aide à la relance à la construction durable : 7 lauréats en Dordogne.....	2		
Solutions et technologies innovantes pour les batteries	2	ACTUALITÉS DIVERSES	5
Prolongation du soutien aux cantines des petites communes.....	3	Accompagnement des secteurs affectés par la crise sanitaire.....	5
COHÉSION	4	Aide « loyers et charges locatives » pour les entreprises.....	5
Entreprendre au cœur des territoires.....	4	Plan de reconquête du tourisme.....	5
Inclusion - Entreprises sociales.....	4		



Fonds Friches – 2^e appel à projets : 10 lauréats en Dordogne

Ce fonds de financement des opérations de recyclage des friches a pour but de répondre aux **objectifs croisés de revitalisation, tout en limitant l'artificialisation des sols**.

Le **premier appel à projets** avait permis de distinguer **9 projets en Dordogne** pour un montant de **1 446 691 €** de subvention.

En novembre 2021, **10 projets ont été retenus pour un montant de 2 330 462 € de subvention** : Issigeac, Bergerac, Terrasson-Lavilledieu, Saint-Aquilin, communauté de communes Périgord Limousin (2), communauté de communes Sarlat Périgord Noir, communauté d'agglomération du Grand Périgueux (2), Domofrance (Sarlat).

Chef de file : DDT

Contact : ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Mesure d'aide à la relance de la construction durable : 7 lauréats en Dordogne

L'aide à la relance de la construction durable (ARCD) a pour objectif d'**accélérer la reprise de la construction** en apportant un **soutien financier aux maires qui favorisent la densification des opérations de logements** pour répondre aux enjeux de **sobriété foncière** et de **lutte contre l'étalement urbain**.

Pour 2021, ce dispositif national prévoyait le **versement automatique** aux communes, sous conditions, d'une aide d'un montant cible de 100 € par m² de logements construits au-delà d'un seuil de densité fixé par catégorie de commune.

Sur la base des permis de construire et déclarations préalables délivrés entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021, **7 communes de Dordogne vont recevoir l'ARCD** pour un montant total de 170 000€ : Pays de Belvès, Montignac-Lascaux, Périgueux, Val de Louyre et Caudeau, Thiviers, Vélines, Vergt.

Chef de file : DDT

Contact : ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Solutions et technologies innovantes pour les batteries

S'inscrivant dans le 4^e **Programme d'investissements d'avenir (PIA 4)**, le gouvernement a lancé **l'appel à projets « Solutions et technologies innovantes pour les batteries »** qui sera ouvert **jusqu'au 10 janvier 2023** (avec une 1^{re} relève le 30 novembre 2021, une 2^e le 30 mars 2022 et une 3^e le 13 septembre 2022).

Opéré pour le compte de l'État par Bpifrance, cet AAP doit **soutenir la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents sur tous les maillons de la chaîne de valeur des batteries**.

Les dossiers sont à déposer en ligne [sur le site de Bpifrance](#), donnant également accès au [cahier des charges](#) de l'AAP.

Chef de file : Bpifrance

Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr

La mesure « Soutien aux cantines des petites communes » prolongée jusqu'au 30 juin 2022

Prolongée jusqu'au 30 juin 2022, cette mesure permet de financer :

- ✓ l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine, la transformation de produits frais (éplucheuse, essoreuse, robot coupe-légumes, robot de préparation...), ou à la conservation (armoire frigorifique, table de tri, salade bar, bar à crudités et à salade de fruits...);
- ✓ des investissements immatériels (logiciels, supports de communication électronique...);
- ✓ des prestations intellectuelles (audits, études, formations du personnel de cuisine...).

Cette mesure permet d'accompagner :

- ✓ Les communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR Cible) en 2020 ou en 2021,
- ✓ Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant acquis la compétence pour la restauration scolaire pour des communes bénéficiaires de la DSR Cible en 2020 ou en 2021,
- ✓ L'ensemble des communes de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion, et de leurs EPCI.

Pour bénéficier de cette aide, les communes sont invitées à [adresser un dossier de demande à l'Agence de service et de paiement de leur région](#), chargée de l'instruction des dossiers et du financement des dossiers retenus.

Une **assistance téléphonique** pour le montage des dossiers est mise à la disposition des communes de 13h30 à 17h (heure métropole) au numéro suivant : 0809 540 660 (coût d'un appel local).

Chef de file : DDT

Contact : ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée

Le 8 novembre dernier, s'est ouvert l'appel à projets « Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée » qui vise à soutenir les innovations matérielles et logicielles liées aux applications d'intelligence artificielle (IA) embarquée.

Il se compose de deux volets distincts : le déploiement de solutions basées sur l'IA embarquée dans des produits et procédés industriels de tous secteurs (volet A) et la maturation technologique d'architectures et plateformes matérielles dédiées à l'IA embarquée (volet B).

L'AAP se clôturera le 5 octobre 2022 (avec une 1^{re} relève le 26 janvier 2022, une 2^e le 1^{er} juin 2022 et une 3^e le 5 octobre 2022).

Les informations complémentaires et le guichet de dépôt des dossiers sont accessibles [sur le site de Bpifrance](#).

Chef de file : Bpifrance

Contact : strategies-acceleration@bpifrance.fr

Entreprendre au cœur des territoires

La Caisse des Dépôts a confié à Bpifrance la gestion d'un **fonds de 10 millions d'euros** en faveur de la **redynamisation des activités économiques de proximité dans les territoires Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.**

Ouvert le 18 novembre 2021 et jusqu'au 11 février 2022, l'appel à projets « entreprendre au cœur des territoires » a pour objectifs de :

- Redynamiser l'activité économique de ces territoires ;
- Participer localement au développement de nouvelles activités ;
- Détecter des porteurs de projets dans ces territoires pour y soutenir la création/reprise ;
- Rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs/repreneurs.

Le programme est ouvert aux **opérateurs de l'accompagnement** à la création d'entreprise. Les **EPCI** pourront également candidater dans une logique partenariale avec des opérateurs experts de l'accompagnement.

Plus d'informations [ici](#).

Chef de file : Bpifrance

Contact : entreprendre.territoires@bpifrance.fr

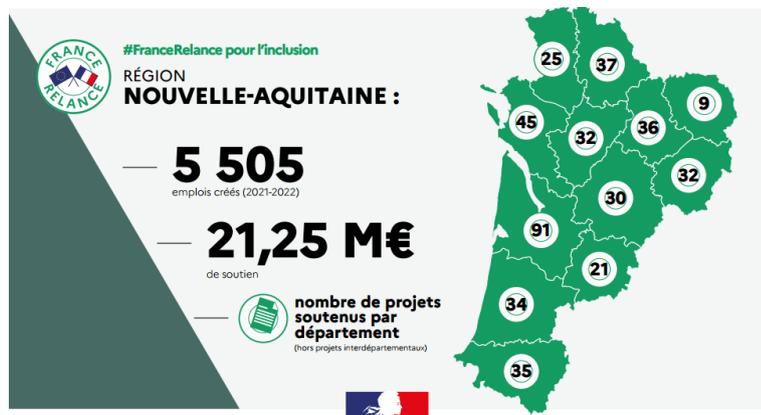
Inclusion – Entreprises sociales

Depuis août 2020, un [plan de 500 millions d'euros](#) a été déployé à destination des 5000 entreprises sociales inclusives, comprenant les structures d'[insertion par l'activité économique](#) (SIAE) et les [entreprises adaptées](#) (EA), représentant **plus de 180 000 salariés en insertion et/ou en situation de handicap.**

Le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion a publié en novembre 2021 une [note de synthèse sur le déploiement de ce plan](#).

22 000 emplois ont déjà été créés au cours du 1^{er} semestre 2021. Cette bonne dynamique permettra d'atteindre 110 000 nouvelles solutions d'inclusion par le travail d'ici la fin de l'année 2022, dont 40 000 postes dans le secteur de l'inclusion par le travail indépendant.

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont **plus de 5500 emplois** qui devraient être créés sur la période 2021-22. **30 projets** ont reçu le soutien de ce plan de relance pour l'inclusion en Dordogne.



Chef de file : DDETSPP

Contact : ddetspp-direction@dordogne.gouv.fr

Accompagnement des secteurs affectés par la crise sanitaire

Les représentants des secteurs de l'hôtellerie, café, restauration, discothèques, tourisme, transports, parcs à thèmes, événementiel, salles de sport, grande distribution et commerces des centres commerciaux ont été reçus le 5 novembre 2021 par les ministres Bruno Le Maire, Elisabeth Borne, Alain Griset et Jean-Baptiste Lemoyne, suite à la clause de revoyure du 31 août qui prévoyait l'arrêt du fonds de solidarité à fin septembre et la mise en place du [dispositif « coûts fixes »](#) pour le mois d'octobre.

Dans un contexte de reprise forte de l'activité économique (prévisions de croissance à 6,25 %), les ministres ont annoncé que **le dispositif « coûts fixes » n'était pas renouvelé** mais **l'aide coûts fixes rebond** notamment prend la suite du fonds de solidarité et de l'aide coûts fixes.

Le communiqué de presse reprenant les aides proposées ou à venir est disponible [ici](#).

Mise en place d'une aide « loyers et charges locatives » pour les entreprises

Annoncée dans l'édito de la lettre France Relance départementale n°10, l'aide dite « loyers et charges locatives » a été mise en place par [décret n°2021-1488 du 16 novembre 2021](#).

Elle fait **suite aux restrictions d'activités** intervenues au cours du premier semestre 2021 pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et concerne certaines activités commerciales et de services décrites [ici](#).

La demande d'aide doit être déposée en une seule fois, de façon dématérialisée, pour toutes les périodes au titre desquelles elle est demandée. Le guichet sera ouvert du 29 novembre 2021 au 28 février 2022 sur le [site des impôts](#).

Plan de reconquête du tourisme

Le 20 novembre 2021, le Premier ministre a détaillé les mesures composant [le plan de reconquête du tourisme](#) dont les axes principaux, présentés en début de mois par le Président de la République, s'articulent autour des :

- conquête et reconquête des talents ;
- renforcement de la résilience du secteur et soutien de la montée en qualité de l'offre ;
- valorisation et développement des atouts touristiques français
- réponse aux enjeux de transformation du secteur
- promotion de la destination France en consolidant ses parts de marché.

L'objectif est de placer **la France au 1^{er} rang mondial**, non plus seulement en termes de nombre de visiteurs étrangers, mais aussi en termes de recettes touristiques.

Un site dédié est accessible [ici](#).

